

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/03/2010  
Réception par le Prefet : 01/03/2010  
Publication : 05/03/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Séance du vendredi 26 février 2010

CP2010-3-7-6

### SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-20098-5-7-1 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 26 janvier 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue au titre du Soutien aux Expressions Artistiques, des subventions pour un montant total de 48 700 € aux associations citées dans les tableaux annexés au rapport ;

Il est précisé que les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département, à savoir :

- Programme D721, imputation 65-311-6574-2347-371, concernant le Soutien aux Expressions Artistiques pour un montant total de 48 700 € ;
- Attribue au titre du Fonds départemental pour la participation à des manifestations à caractère national se déroulant dans le Haut-Rhin un montant de 5 000 € à la Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France pour "Mulhouse en Fanfare".

Il est précisé que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département, à savoir :

- Programme J718, imputation 65-021-6574-3277-029 ;

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions